

C 1.10
C 1.11

Acquérir une méthode de recherche exploratoire d'informations et de leur exploitation par l'utilisation avancée des moteurs de recherche.
Adopter progressivement une démarche raisonnée dans la recherche d'informations.

Il est possible de trouver beaucoup d'informations sur les différents sites constituant l'Internet. Des milliers de sites, des millions d'informations, Internet serait une illusion s'il n'existe pas le moyen de retrouver une aiguille dans une botte de Web. Des outils de recherche ont été conçus à cet effet.



Pour visualiser des informations en provenance d'Internet, il me faut utiliser un Navigateur.
Il en existe plusieurs tel que : Firefox, Google Chrome, Internet Explorer, Safari ...

Les moteurs de recherche

L'outil le plus utilisé est **le moteur de recherche**. Il en existe plusieurs qui ne respectent pas de la même façon **votre vie privée**, choisissez les bien. Ils sont alimentés par des robots qui enregistrent nuit et jour le Web.



Quelque soit le moteur de recherche utilisé, le principe d'utilisation reste le même : Il suffit de saisir à l'endroit prévu à cet effet les mots les plus significatifs concernant le sujet recherché : on les appelle les **mots-clés**.

Pour plus d'informations sur leur fonctionnement, va sur <http://youtu.be/BNHR6IQJGZs>)

Pour affiner la recherche, il est aussi possible d'utiliser des **opérateurs logiques**.



tous les mots suivants :	Saisissez les mots importants : terrier tricolore
ce mot ou cette expression exact(e) :	Ajoutez des guillemets autour des mots exacts : "terrier"
l'un des mots suivants :	Saisissez OR entre tous les mots à inclure : miniature OR standard
aucun des mots suivants :	Placez un signe - (moins) devant les mots à exclure : -rongeur, -"Jack Russell"

[3]

Une démarche raisonnée

Les informations publiées sur Internet ne sont pas toutes fiables car chacun est libre d'ajouter des contenus à des sites (notamment sur les sites personnels, forums, blogs, ...).

Pour évaluer la fiabilité d'un site, pose-toi 6 questions :

1. Qui est l'éditeur ? *Est-ce une encyclopédie, un journal, une revue ?*
2. Qui est l'auteur ? *Le site propose-t-il son nom et/ou son adresse mail ?*
3. La ressource est-elle neutre ? *Est-ce que je trouve des faits et des explications ou l'opinion de l'auteur ?*
4. La ressource est-elle détaillée ? *Est-ce que des statistiques, des références, ... sont données ?*
5. La ressource est-elle fiable ? *Est-ce que je peux trouver la même information sur un autre site ?*
6. La ressource est-elle à jour ? *À quelle date l'information a été écrite ? Le lien est-il toujours actif ?*



Source : <https://fr.brainpop.com/technoingenierie/technologiedelinformationetdelacommunication/ressourcesenligne/>



Compte-tenu de la grande diffusion des objets communicants et de la proximité de chacun avec ces objets, leur utilisation fait partie de l'éducation à la vie en société.



Le respect des autres, des règles et des recommandations est nécessaire pour une utilisation responsable et citoyenne des objets communicants dans la société.

Les règles d'un usage raisonnable des objets communicants respectant la propriété intellectuelle

Tout ce qui se trouve sur Internet a été déposé par quelqu'un, qui en est le propriétaire. Ce dernier peut autoriser ou non, son utilisation selon deux principes qui régissent le droit d'auteur :

- **Le Copyright** permet une utilisation payante ou autorisée
- **Le Copyleft** permet l'utilisation, la modification ou la diffusion gratuite
- **Le Creative Commons** a été créé entre ces positions extrêmes pour faire face au besoin des créateurs désireux de communiquer aux internautes suivant des règles de niveau intermédiaire.

Licence Creative Commons	Bouton	Usage commercial permis?	Nouvelle version permise?
Attribution			
Partage à l'identique de la licence originale (Share Alike)			 Mais sous licence originale
Aucune d'œuvre dérivée (No Derivatives)			
Non-commerciale (Non-Commercial)			 La nouvelle œuvre et ses versions subsequentes devront être non-commerciale
Non-commerciale (Non-Commercial) + Partage à l'identique (Share alike)			 La nouvelle œuvre et ses versions subsequentes devront aussi être non-commerciale
Non-commerciale (Non-Commercial) + Pas d'œuvre dérivée (No Derivatives)			

Il est donc indispensable de vérifier les droits lorsque l'on copie un document (texte, image, photos, vidéo, musique,...) pour ne pas risquer des sanctions (voir ci-dessous). **Dans tous les cas, il faut citer sa source.**

Les règles d'un usage raisonnable des objets communicants respectant l'intégrité d'autrui

Lorsqu'un élève publie une information ou des documents, il engagera sa responsabilité pénale :

- s'il publie des photos, même d'amis, sans leur autorisation écrite. C'est le **droit d'image**
- s'il porte atteinte à l'image ou à la réputation de personnes. C'est de la **diffamation ou injure**

Il faut respecter les **interdictions de téléphoner** dans certains endroits (collèges, cinéma, hôpitaux, au commandes d'un véhicule ... Parler doucement dans les lieux publics.

Prendre conscience de la « pérennité » des **traces informatiques** dans le temps et l'espace web. Une fois publiées, vos données personnelles, photos et vidéos peuvent rester accessibles à tous sur le web pendant très longtemps car il est très difficile de savoir où elles vont circuler, et de les faire supprimer.

Les sanctions prévues par la Loi

Les articles L335-2 à L335-4 du Code de la propriété intellectuelle punissent les actes de contrefaçon de droits d'auteur de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende.

L'article 226-1 du Code pénal punit la publication non autorisée de photographies de tiers (dans un réseau social en ligne par exemple) et l'atteinte à l'intimité de la vie privée d'1 an de prison et de 45000 € d'amende.

Les articles 29 et suivants de la Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse punissent la diffamation et l'injure de 12 000 € d'amende (6 000 € avec l'excuse de minorité) lorsqu'il vise un particulier.